

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Réunion du 22 mars 2024

B 2024 - 07 : Approbation du compte-rendu du Bureau du 22 février 2024

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 mars 2024 à l'initiative de son président, s'est réuni le vendredi 22 mars 2024, au centre d'incendie et de secours mixte Chartres sous la présidence de M. Christophe Le Dorven, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Francis Pecquenard, M. Didier Garnier, M. Marc Guerrini, Mme Sylvie Honneur-Bûcher

Membres excusés :

Pouvoir(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-50 et R 1424-1 à R 1424-55.

Le bureau s'est réuni le 22 février 2024 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un compte-rendu.

Le bureau du CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 22 février 2024.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /